

Gouvernance des océans et croissance bleue

Enjeux, possibilités et réponses stratégiques

SYNTHÈSE

Les océans recouvrent plus des deux tiers de la surface du globe et sont un élément primordial de la vie sur notre planète. En plus de constituer l'une des sources principales d'aliments, ils jouent aussi un rôle central dans le cycle du carbone. Ils régulent le climat et produisent la majeure partie de l'oxygène présent dans l'air que nous respirons. Ils jouent également un rôle socio-économique important. L'«économie bleue», constituée des secteurs traditionnels que sont la pêche, l'extraction de pétrole et de gaz, le transport maritime, et le tourisme côtier, ainsi que de nouveaux secteurs à croissance rapide comme l'éolien offshore, l'énergie océanique, et les biotechnologies bleues, offre un potentiel énorme de croissance économique, de création d'emplois et d'innovation.

Mais les océans sont actuellement soumis à de rudes pressions, notamment la surexploitation des ressources, la pollution, et les effets du changement climatique. La pollution des océans par le plastique a retenu l'attention du grand public ces dernières années, et les décideurs politiques en ont fait une de leurs priorités.

Au niveau mondial, l'Union européenne participe activement à la protection des océans et contribue à donner forme à la gouvernance des océans. Elle a réalisé des progrès en prenant des mesures dans une série de domaines tels que la sûreté maritime, la pollution marine, l'économie bleue durable, le changement climatique, la protection des environnements marins, et la pêche durable. Elle a contribué à la réalisation de l'objectif du programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030 relatif aux océans et participé aux négociations en vue d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones ne relevant pas d'une juridiction nationale. Dans ses mesures de promotion de l'économie bleue, l'Union reconnaît aussi les responsabilités environnementales qui l'accompagnent. Des océans propres et en bonne santé garantissent la pérennité de ces activités économiques à long terme, alors qu'un déclin naturel menace l'écosystème de la planète dans son ensemble, et en fin de compte le bien-être de nos sociétés. La conservation des ressources biologiques marines dans le cadre de la politique commune de la pêche, les actions menées par l'Union au titre de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», et la création d'aires marines protégées comptent parmi les principales politiques de l'Union en matière de protection de l'environnement marin. À cela s'ajoutent des mesures législatives récentes comme la directive sur les plastiques à usage unique visant à réduire la pollution du milieu marin.



Contenu du briefing

- Les bienfaits des océans
- Les pressions subies par les océans
- Les politiques européennes et mondiales
 - Gouvernance mondiale des océans
 - Protection de l'environnement marin de l'Union
- Une économie bleue durable

Les bienfaits des océans

Les océans hébergent un grand nombre d'écosystèmes, qui se développent depuis l'environnement stable, mais aussi vulnérable, des grandes profondeurs océaniques, jusqu'aux eaux côtières extrêmement dynamiques et diverses. En Europe, les écosystèmes marins accueillent jusqu'à [48 000 espèces](#), la Méditerranée présentant la biodiversité naturelle la plus élevée. Les producteurs primaires, comme le phytoplancton et les algues, absorbent l'énergie de la lumière du soleil et des minéraux et constituent la source d'aliments de base pour toute la vie présente dans les océans.¹ Ils favorisent l'existence d'écosystèmes tels que les prairies sous-marines et les récifs de corail, qui abritent de nombreuses autres espèces comme les mollusques, les crustacés, et les poissons. Ces espèces sont une source d'alimentation pour les crustacés et les poissons prédateurs de plus grande taille, et en bout de chaîne, pour l'homme. Les ressources marines sont une source importante de protéines à l'échelle mondiale. L'Union européenne consomme en moyenne [24 kg](#) de produits de la mer par an et par habitant.

Non seulement les océans fournissent une riche biodiversité, les produits de la mer, et des ingrédients entrant dans la composition de certains médicaments, mais ils sont aussi d'une importance vitale pour le climat et pour l'air que nous respirons. Couvrant [plus de 70 %](#) de la surface du globe et contenant environ [97 %](#) de toute l'eau présente sur Terre, ils transportent la chaleur de l'équateur vers les pôles, régulent nos modèles climatiques, produisent [environ la moitié](#) de l'oxygène de la planète, et contiennent [50 fois](#) plus de dioxyde de carbone que notre atmosphère. Les prairies sous-marines et les algues assurent également la fonction de système de purification biologique en stockant l'azote et les composés phosphorés charriés par les cours d'eau depuis les zones agricoles jusqu'à la mer.

En plus de leurs bienfaits environnementaux, les océans sont bénéfiques pour l'économie des citoyens de l'Union, et notamment pour une grande partie des [40 %](#) de la population européenne vivant dans les [régions côtières](#). Selon un [rapport](#) de la Commission européenne, l'«économie bleue» (l'ensemble des activités économiques en lien avec les océans, les mers et les côtes) emploie directement plus de 4 millions de personnes dans l'Union, une augmentation de plus d'un demi-million depuis 2011. Les secteurs traditionnels de l'économie bleue, notamment la pêche, l'aquaculture marine, le transport maritime, la manutention et l'entreposage de marchandises, la construction navale, l'extraction de pétrole et de gaz, le tourisme et les loisirs côtiers, ont généré une valeur ajoutée brute de 180 milliards d'euros en 2017, un chiffre en hausse de 8 % par rapport à 2009. Les secteurs émergents tels que l'énergie renouvelable maritime et les technologies bleues offrent un grand potentiel d'emploi, de croissance et d'innovation, et l'on trouve également de nouvelles perspectives économiques dans les secteurs bien établis de l'aquaculture et du tourisme. Les aires marines bien gérées, protégées et dûment respectées sont potentiellement bénéfiques à la protection de la biodiversité et apportent des [avantages économiques](#), en particulier aux secteurs du tourisme et de la pêche. La partie consacrée à l'économie bleue durable ci-dessous fournit plus de détails sur les secteurs offrant un potentiel de croissance bleue prometteur.

Les pressions subies par les océans

Les connaissances sur les océans, notamment l'état de la biodiversité marine, restent limitées. En 2015, lorsque les résultats de la dernière évaluation ont été publiés, 80 % des espèces et habitats évalués au titre de la [directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»](#) étaient classés dans la catégorie «inconnu». En ce qui concerne les espèces et habitats marins les plus vulnérables protégés par la [directive «habitats»](#), 25 % des habitats et 66 % des espèces avaient le statut «inconnu».

Cependant, les [données](#) disponibles donnent une image peu réjouissante de l'état des espèces et des habitats marins, et la situation continue de se dégrader. 66 % des habitats marins et 26 % des espèces marines protégés au titre de la directive «habitats» avaient le statut «mauvais/inadéquat» en 2015. Même si la situation s'améliore à certains égards et en certains endroits, les océans subissent l'impact des activités humaines passées et présentes.

Parmi celles-ci, on peut citer:

- la surexploitation des ressources vivantes: si les pressions exercées sur les stocks de pêche européens ont diminué au cours de la dernière décennie, de nombreux stocks commerciaux (dans le monde et en Europe) sont toujours exploités au-delà de leur rendement maximal durable (RMD);²
- la pollution: les océans peuvent être pollués par l'excès de nutriments provenant de l'agriculture ou des eaux usées, lesquels provoquent une eutrophisation côtière (un processus qui finit par éliminer l'oxygène de l'eau, créant ainsi des [«zones mortes»](#)), par les marées noires, par des contaminants connus (comme le plomb ou le [mercure](#)), lesquels restent un sérieux problème, par de nouveaux agents polluants (comme les produits pharmaceutiques ou les perturbateurs endocriniens), et par les déchets abandonnés en mer (principalement les plastiques);
- le changement climatique: outre la montée du niveau de la mer, les émissions de carbone entraînent l'augmentation de la température de la mer et l'acidification des océans, rendant les espèces et les écosystèmes plus vulnérables aux autres pressions;
- l'introduction d'[«espèces non indigènes»](#): principalement par l'intermédiaire du transport maritime.

Le plastique dans les océans

Le plastique représente environ les trois quarts des déchets présents dans les mers du monde entier. Une [étude](#) publiée en 2015 montre qu'entre 4,8 et 12,7 millions de tonnes de plastique, soit 2 à 5 % des déchets plastiques produits, aboutissent dans les océans chaque année. On estime que les mers du monde contiennent plus de 150 millions de tonnes de plastique et qu'à défaut de mesures radicales, le poids du plastique dans les océans pourrait dépasser celui des poissons d'ici à 2050. Une partie des déchets marins se compose de microplastiques. Ceux-ci sont issus de la décomposition de plus gros morceaux de plastique ou libérés directement dans l'environnement (principalement par la lessive des textiles synthétiques ou l'abrasion des pneumatiques pendant le roulage).

La vie marine peut être compromise par l'ingestion des déchets plastiques ou par les effets de certains additifs utilisés dans les plastiques, comme par exemple le bisphénol A (BPA) ou certains phtalates utilisés dans le polychlorure de vinyle (PVC). En outre, des polluants organiques persistants peuvent se fixer aux plastiques dans l'eau et pénétrer la chaîne alimentaire par l'intermédiaire de la faune marine. Une [étude](#) réalisée en 2014 pour la Commission européenne estime que la dégradation causée par les déchets marins coûte entre 259 et 695 millions d'euros par an à l'économie de l'Union, touchant principalement le secteur du tourisme et des loisirs (jusqu'à 630 millions d'euros), et celui de la pêche (jusqu'à 62 millions d'euros). Ces deux secteurs sont eux-mêmes des sources de déchets marins.

Les politiques européennes et mondiales

L'UE agit sur divers fronts pour protéger les mers et les océans. Par la coopération et ses engagements internationaux, l'Union contribue activement à **donner forme à la gouvernance mondiale des océans**. Elle prend simultanément, grâce à ses principales politiques en place et à de nouvelles **initiatives** législatives, des mesures supplémentaires en vue de **protéger l'environnement marin de l'Union**. En encourageant et en favorisant une **croissance bleue durable**, elle vise également à réduire les pressions exercées par les activités économiques sur l'environnement. La partie suivante donne un bref aperçu de l'action de l'Union dans ces trois domaines.

Gouvernance mondiale des océans

Au niveau mondial, les conférences annuelles mondiales **«Our ocean»**, lancées en [2014](#) par l'ancien Secrétaire d'État américain John Kerry en réponse à la détérioration généralisée des environnements marins, ont donné aux gouvernements et aux organisations internationales l'occasion de prendre des engagements volontaires. L'Union s'est investie activement, accueillant la conférence de 2017

à [Malte](#), au cours de laquelle elle s'est engagée à implémenter [36 actions](#) pour un montant de plus de 550 millions d'euros. Elle a plus tard pris de nouveaux engagements en faveur de [23 actions](#) (pour un montant d'environ 300 millions d'euros) lors de la conférence de 2018 à [Bali](#), puis en faveur de [22 actions](#) (pour 540 millions d'euros) à l'occasion de la conférence de 2019 à [Oslo](#), laquelle a aussi bénéficié des premiers engagements de la part de l'industrie, du monde de la recherche, et de la société civile. Les engagements contractés par l'Union couvrent une vaste série de matières, au nombre desquelles la sûreté maritime, la pollution marine, l'économie bleue durable, le changement climatique, la protection des environnements marins et la pêche durable. Concrètement, elle a par exemple alloué plus de 250 millions d'euros en 2020 à des projets de recherche se rapportant au milieu marin (dans des matières comme l'atténuation du bruit sous-marin et de son impact environnemental, l'exposition aux micro- et nanoplastiques et leur impact sur la santé humaine, la compréhension des processus polaires au niveau planétaire, etc.). Elle a consacré 37,5 millions d'euros à l'amélioration de la sûreté maritime et à la lutte contre la piraterie au large des côtes d'Afrique du Sud-est et dans l'Océan Indien, et contribue aux travaux de la commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco ([COI-UNESCO](#)) en vue d'élaborer des lignes directrices internationales pour la planification de l'espace maritime à l'échelle mondiale.

Le Parlement européen était également représenté à la [réunion des présidents d'assemblée du G7](#) à Brest en septembre 2019, autour du thème «Des parlements mobilisés pour les océans», qui a notamment abordé le rôle que les parlements peuvent jouer pour contribuer au succès des politiques environnementales, y compris en obligeant les gouvernements à rendre des comptes. La première Vice-présidente du Parlement européen, Mairead McGuinness, a témoigné du soutien du nouveau Parlement européen à ces travaux et souligné le rôle moteur de l'Union dans ce domaine et l'importance d'une définition des politiques sur des bases scientifiques.

En 2016, la Commission européenne et la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont adopté une [communication conjointe](#) sur la gouvernance internationale des océans. Cette communication fait partie intégrante de la réponse de l'Union au programme des Nations unies à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable ([ODD](#)), et en particulier à l'[objectif de développement durable 14](#) «Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable». Elle définit un certain nombre d'actions axées sur trois domaines prioritaires: «amélioration du cadre de la gouvernance internationale des océans», «réduction de la pression exercée sur les océans et les mers, et mise en place des conditions pour une économie bleue durable», et «approfondissement de la recherche et des données relatives aux océans au niveau international». Parmi les actions concrètes liées à ces trois domaines prioritaires, on peut citer: le lancement de partenariats océaniques avec certains acteurs clés des océans comme l'Australie, le [Canada](#), la [Chine](#), le Japon, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, la participation aux négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour interdire les néfastes subventions à la pêche, et une action en vue de constituer une [«Alliance transatlantique de recherche océanique»](#) par le renforcement des cadres de coopération marine dans l'Atlantique sud.

En janvier 2019, la Commission européenne a publié un [document de réflexion](#) présentant trois scénarios sur la meilleure façon de progresser dans la réalisation des ODD. Le premier de ces scénarios, et le plus ambitieux, est une stratégie européenne transversale visant à guider toutes les actions menées par l'Union et les États membres. Les deux autres scénarios prévoient de poursuivre l'intégration systématique des ODD dans les politiques de l'Union (mais sans diriger l'action des États membres) et de se concentrer davantage sur l'action extérieure (tout en consolidant l'ambition actuelle de durabilité au niveau de l'Union). Cette réflexion avait pour but d'éclairer un débat entre les citoyens, les parties prenantes, les gouvernements et les institutions, afin d'inspirer la préparation du programme stratégique et la fixation des priorités de la nouvelle Commission européenne. Les trois scénarios ébauchés proposent diverses idées, et le résultat final pourrait combiner des éléments de chacun de ces scénarios. Le document de réflexion a été débattu au [Parlement](#) et au [Conseil «Affaires générales»](#). Le 14 mars 2019, le Parlement européen a adopté une

[résolution d'initiative](#) portant sur le rapport stratégique annuel concernant la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable, résolution dans laquelle il se félicite du document de réflexion de la Commission et se déclare favorable au premier scénario.

[Copernicus](#), le programme d'observation terrestre de l'Union, constitue la contribution de l'Europe à la réalisation du réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre ([GEOSS](#)). Il comporte un [service de surveillance de l'environnement marin](#) qui fournit des informations sur l'état et les dynamiques des écosystèmes océaniques et marins physiques dans le monde entier. Ce programme fournit des données sur les courants, les vents et les glaces marines, afin d'améliorer les services de routage des navires et de contrôler la qualité de l'eau et la pollution. Les données collectées contribuent également aux prévisions météorologiques et au suivi du changement climatique et permettent le [contrôle des pêches](#) par satellite, y compris la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans diverses parties du monde. Il [offre](#) actuellement plus de 170 produits de données ouvertes sur les océans, disponibles au téléchargement ou consultables au moyen d'un outil de visualisation en ligne.

La [dimension extérieure](#) de la politique commune de la pêche ([PCP](#)) fournit le cadre pour les activités de la flotte de pêche de l'Union au-delà de la limite des eaux européennes, et vise à faire en sorte que les activités de pêche de l'Union en dehors de l'UE reposent sur les mêmes principes et les mêmes normes que celles qui se déroulent dans les eaux européennes. Elle couvre un réseau considérable d'accords bilatéraux dans le domaine de la pêche durable ([SFPA](#)), par lesquels l'Union accorde un soutien financier et technique en échange de droits de pêche, généralement avec des pays partenaires du Sud. Il existe actuellement 13 SFPA actifs pour un budget total d'environ 139 millions d'euros par an.³ L'Union, représentée par la Commission, joue également un rôle actif dans 17 organisations régionales de gestion de la pêche ([ORGP](#)) aux quatre coins de la planète. Les ORGP sont des organisations internationales qui ont compétence pour imposer des mesures de conservation et de gestion des pêches en haute mer. Elles peuvent ainsi fixer des limites aux captures et à l'effort de pêche, définir des mesures techniques, et contrôler l'application des obligations. Elles sont formées par des pays ayant des intérêts de pêche dans une région donnée. Certaines d'entre elles gèrent la totalité des stocks halieutiques dans une région donnée, tandis que d'autres se concentrent sur certaines espèces migratoires particulières, notamment le thon, à travers de vastes zones géographiques des océans et des mers du monde.

En ce qui concerne la protection de l'[Arctique marin](#), l'Union est l'un des 10 signataires (avec le Canada, la Chine, la Corée du Sud, le Danemark pour les îles Féroé et le Groenland, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Islande, le Japon et la Norvège) d'un [accord](#) signé récemment aux fins d'empêcher la pêche commerciale non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central, pour une période initiale de 16 ans.⁴ L'Union contribuera également au [soutien scientifique](#) sur la voie d'une approche durable fondée sur des données scientifiques en vue de remplacer la concurrence entre les pays, orientée vers le profit. Cet accord, signé le 3 octobre 2018, entrera en vigueur dès que les 10 parties l'auront ratifié. Le Parlement européen a donné son aval le 12 février 2019, et le Conseil a adopté sa décision relative à la conclusion de l'accord le 4 mars 2019, si fait que l'Union a été l'un des premiers signataires de l'accord à le ratifier, ce qui témoigne de son engagement.⁵

L'UE s'est attelée à la réalisation de l'[engagement](#) pris dans le cadre de la [Convention sur la diversité biologique](#) de créer, d'ici à 2020, des aires marines protégées (AMP) dans 10 % de ses eaux côtières «au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement». En matière de coopération mondiale, on peut citer l'exemple d'un [projet](#) financé par l'Union, qui se fonde sur le [réseau transatlantique des AMP](#) et dont le but est de protéger les écosystèmes marins et de promouvoir l'échange des connaissances sur la gestion efficace des AMP entre l'Atlantique et l'Asie du Sud-est.

L'Union joue également un [rôle actif](#) dans les négociations, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer ([CNUDM](#)), en vue d'un nouvel [instrument international](#)

[juridiquement contraignant](#) portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BJN). Il s'agira du troisième accord d'exécution de la CNUDM (après l'[accord](#) relatif aux activités minières sur les grands fonds marins et sur les recherches scientifiques marines dans les fonds marins ne relevant pas de juridictions nationales et l'[accord](#) relatif à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs. La conférence intergouvernementale (CIG) a déjà tenu trois sessions de négociations. Au cours de la deuxième session, l'Union a [présenté](#) un certain nombre d'objectifs et de livrables majeurs à prendre en considération pour l'accord futur concernant les quatre trains de mesures sur les BJN: «(accès aux) ressources génétiques marines», «outils de gestion par zone (y compris AMP)», «évaluations de l'impact environnemental», «renforcement des capacités et transfert de technologies marines». Au terme de la troisième session, organisée en août 2019, l'Union a [déclaré](#) qu'il serait utile de réviser et de limiter les alternatives textuelles du [projet d'accord actuel](#) à la suite des discussions menées récemment en préambule au quatrième et dernier cycle de négociations. Ce dernier cycle de négociations aura lieu entre le 23 mars et le 3 avril 2020, l'objectif étant de présenter l'accord futur à l'Assemblée générale des Nations unies fin 2020.

Protection de l'environnement marin de l'Union

Les principales mesures stratégiques de l'Union relatives aux océans et visant à réduire les pressions exercées sur l'environnement comportent les éléments suivants:

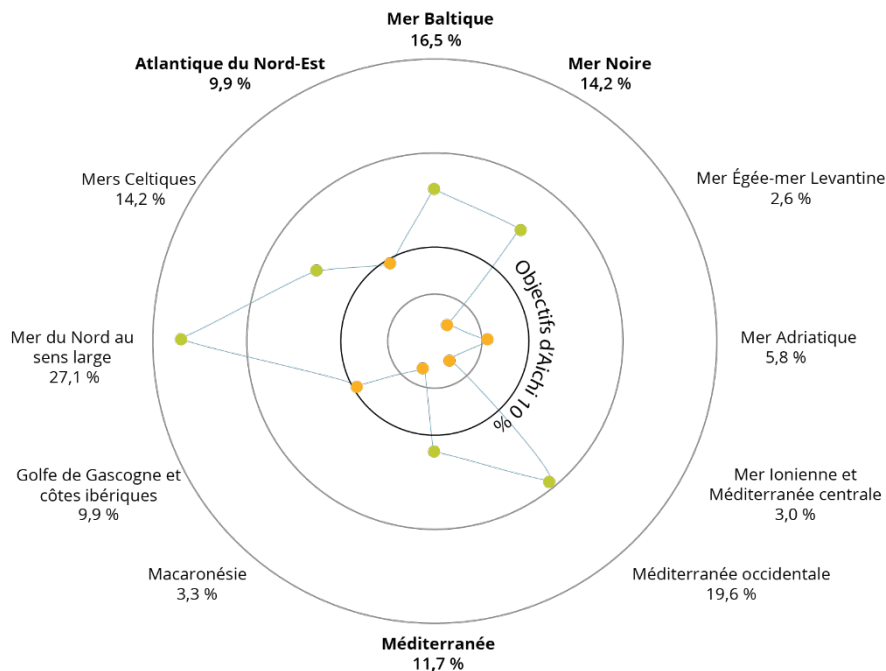
- la [directive cadre «stratégie pour le milieu marin»](#) adoptée en 2008, qui fournit un cadre pour l'action de l'Union dans le domaine de la politique environnementale marine;
- un réseau d'[aires marines protégées](#), des zones géographiquement distinctes pour lesquelles des objectifs de protection sont définis;
- la [politique commune de la pêche](#), en vertu de laquelle l'exploitation des stocks de poissons doit se fonder sur le rendement maximal durable d'ici 2020 au plus tard;
- deux directives récentes, l'une concernant les [installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires](#) et l'autre concernant les [10 principaux plastiques à usage unique et les engins de pêche abandonnés](#).

La **directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»** impose aux États membres de prendre des mesures visant à obtenir ou à maintenir le bon état de leurs eaux côtières et marines, condition indispensable à un tourisme marin et côtier durable. Elle impose en particulier aux [États membres](#), entre autres choses, de définir des objectifs environnementaux et les indicateurs correspondants afin d'arriver à un «bon état écologique» de leurs eaux marines d'ici à 2020. L'[évaluation de la Commission de 2018](#) indique que les États membres ont consenti des efforts considérables pour développer leurs programmes nationaux en intégrant leurs politiques et processus existants, tout en élaborant des mesures entièrement nouvelles correspondant aux objectifs de cette directive.⁶ Toutefois, elle mentionne aussi que toutes les pressions sur l'environnement marin ne sont pas prises en compte correctement et que les programmes présentent des degrés d'ambition variables. Elle conclut qu'il est peu probable que l'objectif de bon état écologique soit atteint d'ici à 2020 dans toutes les régions marines européennes et pour les différents descripteurs. La Commission devrait publier un nouveau rapport de mise en œuvre faisant le point des progrès accomplis à l'approche de l'échéance de 2020.

Les **aires marines protégées** (AMP) sont conçues pour sauvegarder la biodiversité et préserver la santé des écosystèmes marins et la fourniture des services écosystémiques. Les réserves marines sont un sous-ensemble d'AMP dans lequel les activités humaines telles que l'extraction de ressources et la pêche ne sont pas autorisées. Créé conjointement avec les États membres, le réseau d'AMP couvrait **10,8 %** des eaux territoriales de l'Union en 2016 (contre **5,9 %** fin 2012). Cependant, l'engagement pris au niveau international de parvenir à **10 % d'ici à 2020** doit encore être atteint dans chaque bassin maritime (voir la Figure 1).⁷ On notera en outre qu'il reste à améliorer la gestion,

la connectivité et la représentativité écologique du réseau d'AMP actuel de l'Union, même s'il a atteint l'objectif mondial de 10 %.⁸

Figure 1 – Progrès accomplis en 2016 vers la réalisation de l'objectif des 10 % d'AMP dans les mers d'Europe



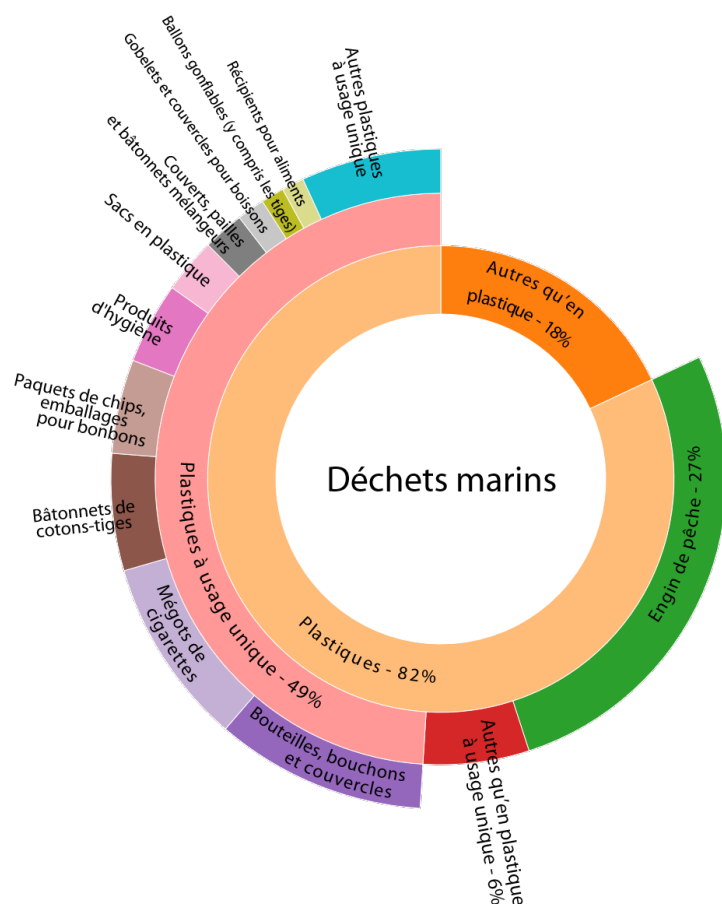
Source: [Aires marines protégées](#), Agence européenne pour l'environnement.

En ce qui concerne la **pêche durable**, la [réforme de la PCP de 2013](#) a fixé l'objectif de parvenir à une exploitation de tous les stocks au rendement maximal durable pour 2020. Elle a fourni plusieurs outils majeurs à l'appui de cet objectif, et notamment l'adoption de plans pluriannuels par bassin maritime afin de garantir une gestion à long terme des stocks.⁹ Cette réforme a aussi introduit l'obligation de débarquer toutes les prises afin de mettre fin à la pratique de gaspillage consistant à rejeter certains poissons à la mer. Cette obligation s'applique à toutes les espèces faisant l'objet de limites de prises (ou, en Méditerranée, de règles relatives à la taille) à compter du 1^{er} janvier 2019. Des [progrès](#) indiscutables vers l'objectif de RMD ont été accomplis dans l'Atlantique du Nord-est et les mers adjacentes (avec pour conséquence une augmentation de la [rentabilité](#)),¹⁰ mais l'état des stocks en Méditerranée et en mer Noire reste préoccupant, avec un taux d'exploitation moyen plus de deux fois supérieur au RMD. En ce qui concerne la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), l'Union a mis en place un système de contrôle rigoureux, en particulier le [règlement INN](#) de 2008, afin d'empêcher l'importation dans l'Union de produits issus de la pêche INN.

Alors que dans la plupart des régions marines la plus grande partie des déchets marins provient du continent, les navires représentent environ [20 %](#) de toutes les décharges en mer.¹¹ C'est pourquoi l'Union a modifié ses règles avec l'adoption d'une nouvelle [directive](#) imposant aux ports de collecter toute espèce de **déchets de navires**, de structurer les frais induits d'une façon qui n'incite pas les navires à décharger ou à jeter leurs déchets en mer, et de vérifier les déchets remis par les navires. Par ailleurs, les navires seront eux aussi encouragés à ramener au port les déchets pêchés passivement (ramassés de manière non intentionnelle pendant la pêche, principalement les plastiques) sans devoir, en principe, payer de frais supplémentaires pour ces déchets. Cette directive illustre clairement comment l'Union s'efforce de trouver un équilibre entre protection de l'environnement et activités économiques.

La pollution océanique, en particulier par les **plastiques**, attire davantage l'attention depuis quelques années, que ce soit celle du grand public ou celle des décideurs politiques. Une nouvelle [directive](#) relative à la réduction de l'impact sur l'environnement de certains produits en plastique, souvent abrégée en «directive sur les plastiques à usage unique», s'attaque en particulier aux 10 principaux plastiques à usage unique et au matériel de pêche abandonné les plus présents sur les plages européennes (voir la Figure 2 ci-dessous). Cette directive s'inspire du [plan d'action pour une économie circulaire de 2015](#) et de la [stratégie sur les matières plastiques dans une économie circulaire](#) de 2018. Elle instaure des mesures d'interdiction et des normes concernant la réduction

Figure 2 – Composition des déchets marins trouvés sur les plages européennes (en 2016, proportion par type d'objet)



Source des données: [Commission européenne : SWD\(2018\) 254](#), 2018.

de la consommation, la conception des produits, l'étiquetage et la sensibilisation, ainsi que des normes plus strictes en matière de responsabilité des producteurs.

Ces deux directives (sur la collecte des déchets des navires et les 10 principaux plastiques à usage unique et le matériel de pêche abandonné) ont été adoptées par les colégislateurs, et les États membres ont jusqu'à la mi-2021 pour transposer les nouvelles règles dans leur droit national.

Les efforts déployés par l'Union pour atteindre l'objectif de développement durable du programme des Nations unies à l'horizon 2030 concernant les océans s'appuie sur la législation ciblée et les actions évoquées ci-dessus, mais l'Europe s'attaque aussi à ce problème par de nombreuses autres [politiques et actions](#), par exemple les projets de recherche financés par l'Union au titre d'Horizon 2020, la politique européenne en matière de développement, et la législation européenne relative aux substances chimiques.

Une économie bleue durable

En 2012, la Commission européenne a lancé sa stratégie «[Croissance bleue](#)» visant à développer les cinq secteurs considérés comme offrant un potentiel élevé d'emploi et de croissance, à savoir:

- le tourisme côtier et maritime;
- l'aquaculture;
- l'énergie «bleue»;
- les biotechnologies marines; et
- l'exploitation minière des fonds marins.¹²

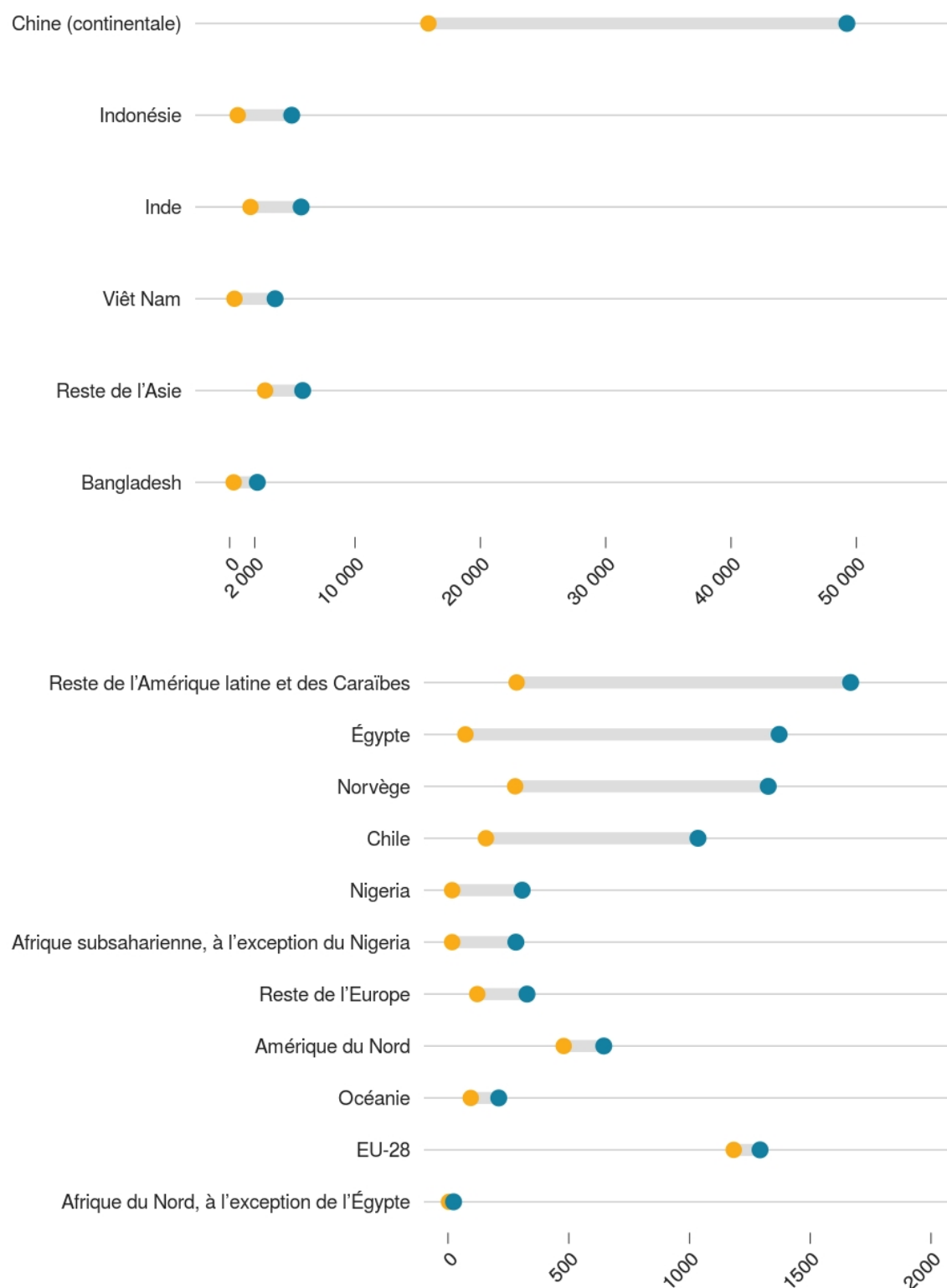
Depuis le lancement de la stratégie «croissance bleue» diverses [initiatives](#) ont été prises afin de faciliter la coopération entre les entreprises et les pouvoirs publics dans tous les pays et tous les secteurs. Ces initiatives s'appuient sur des mesures spécialement conçues pour renforcer les connaissances, la sûreté et la sécurité juridique, en particulier les [connaissances marines](#), la planification de l'espace maritime ([PEM](#)), et la [surveillance maritime intégrée](#). La PSM vise en particulier à appliquer une approche écosystémique à la gestion des activités humaines afin d'arriver à un bon état environnemental.¹³ La [politique maritime intégrée](#) de l'Union vise à garantir la cohérence des politiques entre tous les secteurs de l'économie bleue. Toutefois, l'harmonisation des politiques visant à poursuivre l'exploitation des ressources des océans avec celles dont le but est d'enrayer la perte de biodiversité et de garantir le bon état écologique des eaux des mers demeure un défi.

Outre la réduction des obstacles réglementaires, l'Union a apporté un soutien financier, en particulier à travers le programme de recherche de l'Union et grâce aux fonds structurels européens, notamment le Fonds européen de développement régional ([FEDER](#)) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ([FEAMP](#)).

Le **tourisme maritime et côtier** est de loin la première source d'emploi dans l'économie bleue, avec 54 % des emplois de l'économie bleue en 2017. Composé en majorité de petites entreprises, ce secteur joue un rôle de premier plan dans l'économie des communautés côtières. La Méditerranée représente la moitié des emplois et de la valeur ajoutée dans le tourisme côtier. En 2014, la Commission a publié une [stratégie](#) visant à renforcer la **durabilité** et la compétitivité du secteur. Cette stratégie prévoit des actions ciblées pour lutter contre les pressions environnementales, par exemple la promotion de l'écotourisme et le contrôle de la durabilité au moyen du [label ECO](#).

Environ [70 %](#) des produits de la mer consommés dans l'Union sont importés. Afin de répondre à la demande croissante de produits de la mer, les augmentations futures de l'offre européenne de produits à base de poisson devront reposer principalement sur l'**aquaculture**. Selon les chiffres de [2016](#), environ 75 000 personnes sont employées directement dans l'aquaculture dans l'Union. Des trois sous-secteurs (aquaculture marine, élevage de mollusques, et aquaculture d'eau douce), c'est l'aquaculture marine qui emploie le moins de personnes, mais elle représente 51 % de la valeur de la production aquacole européenne. L'espèce de poisson maritime la plus importante dans l'aquaculture de l'UE-28 est le saumon (élevé en grande majorité au Royaume-Uni), devant la daurade et le bar (dont la Grèce est le producteur principal). La production dans l'UE-28 est relativement constante depuis 20 ans, alors que la production mondiale a plus que triplé. En Norvège, la production est passée de 278 000 à 1 326 000 tonnes entre 1995 et 2016 (voir la Figure 3 ci-dessous). Conformément à la réforme de la PCP de 2013 et aux [orientations stratégiques](#) pour l'aquaculture, les États membres ont élaboré des [plans nationaux pluriannuels](#) visant à accroître la compétitivité, à réduire la charge administrative, et à tirer avantage de la **qualité élevée** des produits de l'aquaculture européenne, qui résulte des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de santé animale, et de protection des consommateurs.

Figure 3 – Augmentation de la production aquacole de poissons de consommation de 1995 à 2016, dans une sélection des principaux pays producteurs d’Asie et du reste du monde (en milliers de tonnes)

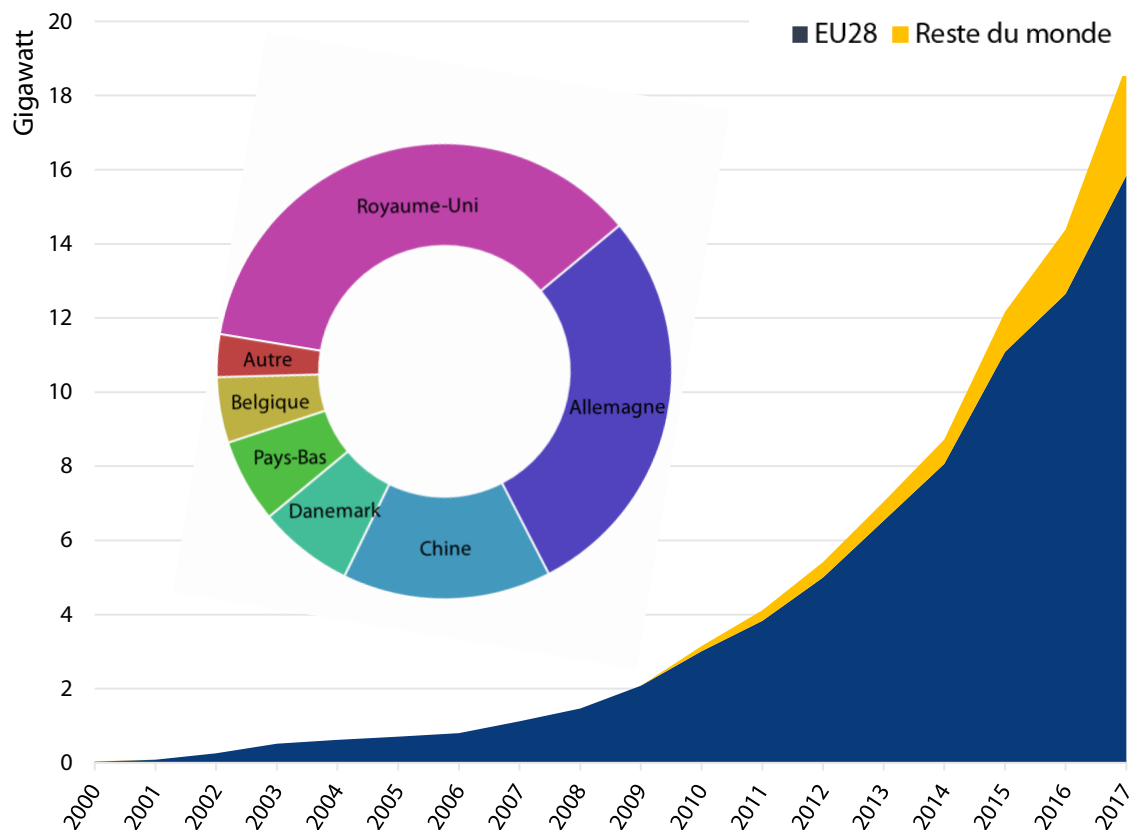


Source de données: [Rapport de la FAO de 2018](#) sur la situation des pêches et de l'aquaculture.

La [proposition de nouveau FEAMP](#) pour la période 2021-2027, actuellement en cours d'examen par le Conseil et le Parlement européen, met encore plus l'accent sur l'aquaculture.

L'**énergie éolienne offshore** est le secteur émergent de l'économie bleue qui a connu la plus forte croissance, au point qu'on peut désormais y voir un secteur bien établi. La plupart des installations de ce secteur se trouvent dans les eaux de l'Union (84 % de la capacité éolienne offshore mondiale fin 2017), mais la Chine monte en volume depuis quelques années. En 2018, la capacité éolienne offshore totale en Europe (Norvège comprise) a augmenté de 18 %. Le secteur de l'éolien offshore emploie plus de 200 000 personnes dans l'Union, et ses perspectives sont très favorables (voir la Figure 4).

Figure 4 – Capacité éolienne offshore cumulée: évolution dans le temps (2000-2017, en gigawatts) et répartition entre les principaux pays (2017).



Source des données: [Windeurope](#) et [Global wind energy council](#).

L'**énergie océanique** (provenant des vagues, des marées ou de la conversion de l'énergie thermique des océans) se développe lentement et n'en est encore qu'à ses balbutiements. En tant que nouvelle source d'énergie renouvelable, elle pourrait toutefois fournir une contribution régulière et prévisible en complément de l'éolien et de l'énergie solaire, plus variables. Tout comme dans l'éolien offshore, l'Union est un leader mondial de ce secteur au fort potentiel de croissance. Selon la [feuille de route stratégique de l'énergie océanique](#) publiée en 2016 par le [Forum de l'énergie océanique](#) pour la Commission européenne, le secteur pourrait créer jusqu'à **400 000** emplois et satisfaire 10 % de la demande d'électricité dans l'Union d'ici à 2050. Ce secteur représente actuellement environ 2 250 emplois hautement qualifiés, en particulier dans la recherche et le développement, et certains projets (en particulier dans l'énergie marémotrice) en sont au [stade de pré-commercialisation](#). Le soutien de l'Union s'est concentré jusqu'ici sur les projets de recherche. Pour le déploiement commercial, le défi consiste à mobiliser des investissements dans un secteur innovant à besoins élevés de capitaux.

Le secteur des **biotechnologies bleues** exploite divers organismes marins pour créer une vaste gamme de produits, notamment pharmaceutiques et vétérinaires, des biocarburants (à base de micro-algues), et des enzymes pour détergents, papiers et textiles. Les données du secteur

indiquent que le secteur européen de la biomasse d'algues emploie actuellement 17 000 personnes environ.¹⁴ Les données socio-économiques ne sont pas disponibles pour les autres sous-secteurs.

La **désalinisation de l'eau** montre un grand potentiel au vu des pénuries croissantes d'eau douce dans les régions arides. L'Espagne accueille plus de deux tiers de la capacité totale dans l'Union (4,2 millions de m³/jour), devant l'Italie (9 %), Chypre (8 %), Malte (5 %) et la Grèce (3 %). Ensemble, ces pays représentent 93 % de la capacité de l'Union. En dehors de la Méditerranée, la majeure partie de la nouvelle demande de désalinisation devrait provenir du Proche-Orient et d'Afrique du Nord. C'est pourquoi l'Union cofinance de nouvelles usines en dehors de l'UE dans le cadre de l'aide au développement (par ex. actuellement à [Gaza](#)).

L'**exploitation minière des fonds marins** en est encore au stade de l'exploration, la production n'a pas encore commencé, mais l'intérêt commercial augmente à mesure que les ressources en minéraux et métaux à terre s'épuisent à vitesse croissante. L'exploitation minière des grands fonds marins est toutefois controversée, en raison des risques qu'elle représente pour les environnements marins et les communautés (par ex. poussières, pollution lumineuse et sonore). Notre compréhension de l'environnement des grands fonds marins est limitée, et nous avons donc besoin de connaissance sur les effets de l'extraction minière. Ces dernières années, l'UE a financé de grands projets de recherche afin d'élaborer des solutions durables en matière d'exploitation minière des grands fonds marins, par exemple le projet [Blue nodules](#) actuellement en cours. Dans le cadre de résolutions antérieures relatives à l'économie bleue, le Parlement a [invité](#) la Commission à appliquer le principe de précaution à l'exploitation minière des fonds marins et a demandé qu'une plus grande attention soit prêtée à la [réutilisation et au recyclage](#) des minéraux en guise d'alternative à l'exploitation minière des grands fonds marins. Plus récemment, dans une [résolution](#) sur la gouvernance des océans, le Parlement a réclamé un moratoire international sur les licences d'exploitation minière commerciale des grands fonds jusqu'à ce que les effets de l'exploitation minière des grands fonds sur le milieu marin, la biodiversité et les activités humaines en mer aient été étudiés et aient fait l'objet de recherches suffisantes, et jusqu'à ce que tous les risques possibles soient compris.

RÉFÉRENCES PRINCIPALES

Bourguignon D., [Single-use plastics and fishing gear: Reducing marine litter](#), EPRS, Parlement européen, novembre 2018.

Halleux V., [Sustainable tourism - The environmental dimension](#), EPRS, Parlement européen, mars 2017.

Pape M., [Port reception facilities for ship waste: Collecting waste from ships in ports](#), EPRS, Parlement européen, février 2019.

Popescu I., [EU policies – Delivering for citizens: Fisheries](#), EPRS, Parlement européen, janvier 2019.

Scholaert F., [European Maritime and Fisheries Fund 2021-2027](#), EPRS, Parlement européen, janvier 2019.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

¹ La quasi-totalité de la vie sur Terre dépend directement ou indirectement des producteurs primaires, qui produisent leur propre alimentation et forment le premier maillon de la chaîne alimentaire. La moitié environ de ces organismes sont des plantes microscopiques, le phytoplancton, qui se développe dans les océans.

² Une pêche au rendement maximal durable consiste à pêcher la proportion maximale d'un stock halieutique pouvant être prélevée en toute sûreté sur le stock, tout en préservant la capacité de ce stock à produire un rendement maximal durable à long terme.

³ Il s'agit des accords avec le Cap-Vert, les Îles Cook, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Groenland, le Liberia, la Mauritanie, Maurice, le Maroc, São Tomé et Príncipe, le Sénégal, les Seychelles et la Gambie. Pour le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Gambie et São Tomé et Príncipe, le protocole (renouvelé) est en vigueur à titre provisoire et le Parlement doit encore donner son consentement.

⁴ L'accord s'applique aux eaux internationales de l'[océan Arctique](#), soit une superficie à peu près équivalente à celle de la mer Méditerranée. La région arctique voit ses températures augmenter [deux à trois fois](#) plus vite que la moyenne mondiale, et devrait devenir plus intéressante pour la pêche commerciale à moyen et long terme.

- ⁵ Devant la Fédération de Russie, le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Japon.
- ⁶ Un autre [document de travail des services](#) a été publié en mai 2019. Il couvre sept États membres qui n'avaient pas encore été évalués en raison du dépôt tardif de leurs programmes nationaux.
- ⁷ Cette [augmentation](#) est due principalement aux désignations [Natura 2000](#) au titre des directives «[Habitats](#)» et «[Oiseaux](#)».
- ⁸ Pour être écologiquement représentatif, un réseau d'AMP doit protéger la chaîne de biodiversité dans la zone qu'il couvre, notamment en englobant une proportion représentative des habitats présents dans la zone.
- ⁹ Quatre plans pluriannuels couvrant les pêches de la [mer Baltique](#), de la [mer du Nord](#), des [eaux occidentales](#) et de la [Méditerranée occidentale](#) sont à présent en vigueur, tandis qu'un plan pour la [mer Adriatique](#) est encore en cours de discussion au Parlement et au Conseil.
- ¹⁰ L'analyse économique du comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) indique un bénéfice net record de 1,35 milliard d'euros en [2016](#) (contre 789 millions d'euros en 2015), et des bénéfices toujours élevés en [2017](#).
- ¹¹ Malgré les améliorations constatées, la Commission estime qu'entre 60 000 et 300 000 tonnes d'ordures générées par les navires, mais aussi 31 000 m³ de résidus d'hydrocarbures et 136 000 m³ d'eaux usées des navires marchands finissent encore chaque année dans les mers de l'Union.
- ¹² L'exploitation minière des grands fonds marins désigne la production, l'extraction et la transformation des ressources non vivantes présentes dans les fonds marins, en particulier les minéraux et les métaux (par ex. cobalt, cuivre et zinc).
- ¹³ La [directive sur la planification de l'espace maritime](#) impose à chaque État membre d'établir et de mettre en œuvre un plan de planification de l'espace maritime pour le 31 mars 2021 au plus tard.
- ¹⁴ Ainsi que l'indique le rapport de 2019 de la Commission européenne sur l'économie bleue.

Le présent briefing met à jour une édition antérieure publiée pour la conférence de haut niveau sur les océans organisée par le Parlement européen le 19 mars 2019. L'auteur remercie Didier Bourguignon pour sa contribution, en particulier son chapitre sur la politique relative aux océans dans la publication de l'EPRS de janvier 2019 intitulée [Dix questions essentielles à suivre en 2019](#).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR

Le présent document est rédigé à l'attention des députés et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive des auteurs et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

© Union européenne, 2019

Crédits photographiques: © balipadma/ Fotolia.

eprs@ep.europa.eu (contact)

www.eprs.ep.parl.union.eu (intranet)

www.europarl.europa.eu/thinktank (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)

